

NOTIONS D'HISTOIRE

DU KEMENET - HEBOI

P L A N :

J.J. PRADO

PREAMBULE

I - LE KEMENET - HEBOI DE L'ORIGINE AU XIIIème SIECLE -

- I, 1) - Les premiers Sires d'HENNEBONT.
- I, 2) - Les derniers Seigneurs du KEMENET - HEBOI.
- I, 3) - Le démembrement du KEMENET - HEBOI.

II - LIMITES ET COMPOSITION DES NOUVEAUX FIEFS -

- II, 1) - Les Fiefs de LEON.
- II, 2) - LA ROCHEMOISAN.
- II, 3) - LE PONTCALLEC.

III - DEVOLUTION DES SEIGNEURS DU KEMENET - HEBOI -

- III, 1) - Les Fiefs de LEON.
- III, 2) - LA ROCHEMOISAN.
- III, 3) - LE PONTCALLEC.

CONCLUSION

ANNEXES :

- 1 carte du Kémenet-Héboi.
- 1 reproduction photographique du sceau de Geoffroi Ier d'Hennebont, tirée des Preuves de Dom Morice. T. I.

Le travail de l'archéologue comporte deux phases fort différentes : la première, sur le terrain, parfois ingrate et pénible, connaît aussi ses moments exaltants, ceux de la soudaine réapparition à la lumière du jour d'un vestige du passé caché depuis des siècles, voire des millénaires, vient d'un seul coup effacer le souvenir de longues journées passées accroupi sur le sol.

La deuxième phase est celle de l'interprétation des découvertes. Elle comporte généralement quelques lignes prudentes dans le dernier paragraphe du compte-rendu de fouilles, avec le souci principal de ne vexer personne parmi les éminents universitaires dispensateurs de crédits !

En matière d'archéologie médiévale, cette interprétation repose principalement sur la recherche d'archives permettant de faire revivre sur le site les gens et les choses. Elle nécessite une connaissance approfondie de l'histoire locale, si honteusement négligée par notre enseignement ultra-centralisateur.

L'objet des notes qui suivent est d'exposer à grands traits le peu que nous savons sur le coin de terre bretonne où s'exerce l'activité de la Société Lorientaise d'Archéologie.

Ce canton, richement doté par la nature, s'appelait autrefois le KEMENET-HEBOI. Ce nom est attesté dès la fin du X^{ème} siècle, mais comme il en est question dans les Vies de Saint Gurthiern et de Sainte Ninnoc, certains n'hésitent pas à le faire remonter au VI^{ème} siècle. KEMENET, qui donnera Guémené, est un mot breton, qui ne doit rien, comme on l'a prétendu, au latin Commendatio. C'est l'équivalent du "pagus" qui, en d'autres lieux de Bretagne, a donné "Pou" (Poudour, Poucastel, Pou, Caer).

Il existe quelques autres Kéménet : le Kéménet-Guégab, limitrophe du nôtre au nord, le Kéménet-Ily, vaste secteur côtier du Léon, le Kéménet tout court, longue bande de terre entre Quimper et Audierne. Guémené-Penfao en Loire-Atlantique est de création récente et doit son nom aux Princes de Guémené-Guégan. Guégan et Ily sont manifestement des noms d'hommes, seigneurs ou saints.

L'origine d'Héboi, dont on trouve les formes Heboë, Heboay, voire Theboe ou même Thebgoe, est moins certaine. Il n'est pas absolument exclu que ce ne soit une forme très ancienne du nom d'Hennebont, qui au Moyen-Age s'écrivait Hembon.

Le KEMENET-HEBOI, (Fig. 1) est limité au sud par l'Océan et l'Île de Groix (Groë ou Grois) faisait partie, s'étendait en profondeur entre l'Ellé et le Blavet jusqu'aux paroisses (incluses) de Meslan, Berné, Inguiniel et Bubry. Il débordait même peut-être sur la rive du Blavet, dans l'immense paroisse de Languidic sur ce qui sera la châellenie de Laustenc (Nostang), et aussi, sans doute, sur la rive droite de l'Ellé, du côté de Kerrien. Ce vaste ensemble qui approchait les mille kilomètres carrés ne faisait nullement partie du Broërec, dont il est toujours distingué dans les vieux documents. Il paraissait au contraire, avoir d'étroites relations avec la Cornouaille : les Comtes de Cornouaille et les seigneurs d'Hennebont étaient unis par alliances familiales et se servaient fréquemment et mutuellement de caution lorsqu'ils s'engageaient dans des actes importants.

Les sources de l'histoire du KEMENET-HEBOI sont essentiellement la chronique de Vitré de Pierre Le Baud, les actes divers recueillis par Dom Morice dans ses célèbres volumes de "Preuves" et le Cartulaire de Quimperlé largement utilisé par Dom Placide Le Duc, dans son Histoire de l'Abbaye de Ste-Croix (1682).

Le sujet a déjà été traité, plus ou moins approximativement par Dom Morice lui-même, par Arthur de La Borderie en 1861-1862, dans la "Revue de Bretagne et de Vendée", puis par François Jégou dans son "Histoire de la fondation de Lorient" (1870) et à nouveau par La Borderie dans son "Histoire de Bretagne", tome III (1899). Ces auteurs doivent être repris sur plusieurs points importants.

I - LE KEMENET-HEBOI DE L'ORIGINE AU XIIIÈME SIECLE -

I, 1 - Les premiers Sires d'Hennebont -

Le premier seigneur connu du Kémenet-Héboi fut BERENGER qui fit une entrée fracassante dans l'histoire aux environs de l'an 1000. On le voit assister à un "Grand Parlement" tenu à Auray par Geoffroi (992-1008), comte de Rennes, qui se disait duc de Bretagne, bien qu'il ne tint ni Nantes, ni Quimper. C'est sans doute à ce sujet que s'éleva

une discussion "entre ledit Geffroy et le sire de Guémené-Héboi, si s'effréna ledit sire en tel outrage qu'il desmentit Geffroy devant toute sa cour !"

Par la suite, Geffroy soudoya un "tueur" nommé Rivallon qui assassina Béranger dans les rues d'Auray. Craignant les représailles des amis du puissant sire d'Hennebont, Rivallon, dit le Vicaire, (mais "sicaire" aurait été plus juste), s'enfuit à Rennes avec sa famille, après avoir brûlé ses maisons. Geffroy, reconnaissant, en fit le premier seigneur de Vitré.

HUELIN ou HUGOLIN, fils de Béranger, épousa Avan, soeur d'Alain Canhiart, comte de Cornouaille. On le voit participer à plusieurs oeuvres pieuses, dont la fondation du Prieuré de Quiberon en 1027 et surtout de l'Abbaye de Ste-Croix de Quimperlé en 1029. En 1037, assisté de son fils Tanki, il fait don à cette abbaye de l'île de Tanguethen, qui n'est autre que l'île St-Michel, dans la rade de Lorient. Il eut, semble-t-il, deux autres fils : Cadoret et Guégon. Le dernier lui succéda, puis mourut religieux à Ste-Croix.

Tanguy, fils de Guégon, est cité dans des actes de 1084 et 1088.

On continue à suivre sans interruption la lignée des sires d'Hennebont par Guillaume et Rivallon, tous deux fils de Tanguy, qui donnent vers 1120 à Ste-Croix des terres ou des dimes sur Cléguer, Treisfaven et Groix.

En 1140, Guilhomarc, fils de Guillaume, est témoin de la cession de droits de vènerie à Ste-Croix par le duc Conan III, arrière petit-fils d'Alain Canhiart. C'est qu'entre temps, le duché de Bretagne est tombé dans les mains de la Maison de Cornouaille par le mariage d'Hoël, fils d'Alain Canhiart et de Judith de Nantes, avec Havoise, petite-fille de Geffroy Ier, l'ennemi de Béranger.

En 1160 paraît un document d'une grande importance, la Charte du duc Conan IV pour les Templiers. Elle fait état dans le "Kémenet-Tebgoen" des aumôneries de Cleker et de Tremmatos. A quoi peut bien correspondre ce dernier toponyme, compte tenu de l'orthographe fantaisiste du document ? S'agit-il d'une paroisse ou mieux d'une trêve aujourd'hui disparue, comme celle de Bihoué entre Ploemeur et Guidel ?

En 1163 apparaît à Pont-Scorff le nouveau seigneur d'Hennebont, Soliman, accompagné des nobles du Kémenet-Heboé. Il reconnaît qu'il n'a droit à aucune dime en la terre de St-Michel (des Montagnes), mais simplement à un "disné" ou soupé chez le prieur quand il passe à l'île de Grouays".

De plus, lorsque le seigneur d'Hennebont se rend à l'armée du duc, le prieur doit lui envoyer "la charge d'un cheval de pain rendue à Kérencrois" (Kergroise).

I, 2) - Les derniers seigneurs du Kémenet-Héboi -

En 1200, les biens du Prieuré de Notre-Dame d'Hennebont sont affranchis par HENRI, fils de Soliman, en présence de son fils H. et de sa fille A. ; ceux-ci auront pour successeur, sans que la filiation soit attestée, Geffroy Ier d'Hennebont, qui épouse Catherine de Rohan, fille du vicomte Alain IV, et meurt prématurément, car Catherine est déjà veuve en 1230, date où elle fait une donation à l'Abbaye de Bon-Repos.

EUDO, sans doute frère de Geffroy, l'a remplacé, mais va mourir sans postérité, après avoir fondé en 1235 l'hôpital de Pont-Scorff. La date de son décès est inconnue, mais après lui il n'y a plus d'héritier mâle pour diriger et défendre le Kémenet-Héboi contre les appétits non seulement de ses voisins, mais aussi et surtout de son suzerain, l'avi duc de Bretagne Jean Ier, dit Le Roux, qui ayant atteint sa majorité en 1237 a repris le duché à son père, le duc "consort" Pierre Mauclerc, époux de la duchesse Alix.

La dernière descendante de l'immémoriale lignée d'Hennebont était Adélice, fille de Geoffroy qui, par sa mère Catherine de Rohan, descend aussi d'une des plus vieilles Maisons d'Europe ainsi que des ducs de Bretagne et des rois d'Angleterre.

Afin de trouver un appui solide dans ces circonstances troublées elle épousa Olivier, fils cadet d'Alain, seigneur de Lanvaux.

Olivier de Lanvaux qui combattit le duc vers 1248 et mourut lui aussi prématurément, lui laissa un fils Geffroy II, qui reprendra le nom d'Hennebont dont il sera le dernier seigneur, étant mort à son tour sans postérité (après 1288).

Adélice avait reçu, à la majorité de son fils, le vaste domaine de Ty-Henry qui s'étendait sur les deux tiers de la paroisse de Plouay. Elle s'était remariée avec un chevalier, Eon Picaut. Ils portèrent le titre de sieur et dame de Ty-Henry.

Cette généalogie n'a pas été bien comprise d'A. de La Borderie, qui confond les deux Geoffroy d'Hennebont, le grand-père et le petit-fils et n'arrive pas à situer Olivier de Lanvaux. Quant à François Jégou, il n'a manifestement pas su qui était la dame de Ty-Henry, qu'il paraît prendre pour une personne de petite noblesse !

Nous ne possédons que très peu de documents susceptibles de nous éclairer sur les événements ayant abouti à l'éclatement du Kémenet-Héboi.

Le seul et unique texte qui nous soit parvenu pour la période comprise entre 1235 (date où Eudo est seul seigneur) et 1264 (où apparaissent les premiers signes de division), est un serment daté de 1248 par lequel Eudo de Bodrimont s'engage envers le Duc à ne pas soutenir Olivier de Lanvaux et Pierre de Rostrenen, s'ils n'observent pas les traités. L'abbé Gallet qui, lui, a fait d'Olivier de Lanvaux le frère aîné de son père Alain, en a déduit que c'est à cette époque qu'intervient la confiscation de Lanvaux. Il n'en est évidemment rien, puisque diverses chartes de l'Abbaye de Lanvaux montrent qu'Alain a joui sans interruption de son fief de 1224 à 1270.



Sceau de Geoffroy II
dernier seigneur
de Hennebont
(in Preuves de
Dom Morice, 1^{er} vol)

Geoffroy de Hennebont en 1263.

Par contre, c'est peut-être à ce moment qu'a été pris le château d'Hennebont dont Olivier était seigneur par sa femme Adélice.

Ce n'est en tout cas qu'en 1264 qu'intervient entre Pierre, fils du duc, et son allié Hervé IV de Léon un accord au sujet de ce château et du port qui était à ses pieds, ainsi que de diverses terres en Caudan et Saint-Caradec. L'année suivante, Pierre de Bretagne, qui avait servi de prête-nom, cède ses droits à son père.

Nous voyons à nouveau le duc en 1271 et 1272 en Kémenet-Héboi, où il tient à bail la forteresse de Tronchâteau, en Cléguer. Ceci montre qu'il a mis la main dessus, mais prouve aussi qu'elle ne lui appartient pas.

C'est à ce moment qu'éclate la guerre entre le duc et Geffroy, nouveau seigneur de Lanvaux, beau-frère d'Adelice d'Hennebont et peut-être tuteur de son neveu Geoffroy II, le jeune sire de Kémenet-Héboi.

Le vicomte de Rohan se joint au duc pour accabler ses voisins et y parvient facilement. En récompense, il reçoit du duc les terres de Lanvaux.

Mais nous ignorons toujours le sort du Kémenet-Héboi. En dehors du château d'Hennebont et des terres avoisinantes, rien ne permet de penser que le démembrement soit commencé.

En effet, nous ne partageons pas l'opinion de Dom Morice qui, au vu d'un acte de 1218, d'Hervé IV de Léon, daté de Tréfaven, a bâti un véritable roman. Selon lui, la présence à cette époque et en cet endroit du sire de Léon prouverait qu'Hervé avait épousé la fille d'Henri de Kémenet-Héboi et avait reçu en dot un tiers des terres de ce seigneur, celles qui seront plus tard appelées fiefs de Léon. Notons que cette hypothèse est absolument inacceptable, ne serait-ce qu'en raison des dispositions de "l'Assise au comte Geffroy" qui régissait la dévolution des fiefs nobles et en empêchait le partage, à plus forte raison lorsque l'héritier mâle ne se trouvait en concurrence qu'avec une fille.

Nous connaissons d'autre part la véritable épouse d'Hervé de Léon qui était la soeur de Morvan, vicomte du Faou. Mort jeune, la même année 1218, et ne laissant qu'un fils, il est tout à fait improbable qu'Hervé se soit marié deux fois. Enfin, l'acte daté de Tréfaven comporte en lui-même son explication, car il précise qu'Hervé y était en voyage pour rejoindre la Terre Sainte. Il était tout simplement venu s'embarquer à Tréfaven où il était l'hôte du sire d'Hennebont.

Son fils, Hervé III, entra en guerre vers 1240 contre le duc dont il brûla le château de Quimperlé. Il mourut l'année suivante. Le fils de ce dernier, Hervé IV, paraît avoir fait la paix avec Jean Le Roux et participa sans doute à la lutte contre Olivier de Lanvaux et Pierre de Rostrenen, ce qui expliquerait qu'une partie du château d'Hennebont lui ait été attribuée.

Ce n'est finalement qu'en 1281 que nous allons apprendre par un acte, qui a été déjà analysé en détail dans cette revue en 1980, par notre collègue, M. Berthou, que le duc et Hervé IV ont acheté à la dame de Ty-Henry et à son fils, Geffroy II, des terres dans la paroisse de Plouay. Les deux compères se mettaient d'accord sur la création et surtout sur le partage des bénéfices des Halles de Plouay. Des actes ultérieurs

nous montreront que le duc prit les deux tiers de la paroisse et Hervé l'autre tiers, la séparation étant faite par la grand route du Faouët.

Ceci nous montre que l'origine des fiefs de Léon ne doit être cherchée ni dans une alliance matrimoniale, ni dans une guerre, mais qu'il s'agit d'achats en bonne et dûe forme. Geffroy d'Hennebont et sa mère avaient dû engloutir leurs dernières ressources dans l'aide apportée à la rébellion de Geoffroy de Lanvaux et confiscations et hypothèques avaient lourdement obéré leurs finances. Ils vendaient donc par morceaux toute la riche seigneurie de Kémenet-Héboi pour payer leurs créanciers.

C'est aussi à cette époque que l'on voit apparaître en 1282 le premier seigneur particulier de la Rochemoisan, Geffroy, qui a un procès avec Sibille, abbesse de la nouvelle Abbaye de La Joie, fondée par le duc et la duchesse sur la rive gauche du Blavet, non loin d'Hennebont. Ceci ne prouve d'ailleurs pas grand chose, car cette seigneurie a pu exister déjà du temps de la splendeur des seigneurs de Kémenet-Héboi, sous leur suzeraineté. Dom Placide Le Duc relève, en effet, dans le nécrologe de l'Abbaye de Quimperlé la mort en 1136 de Secou, servante de Dieu "qui fut autrefois dame de La Roche Moysan".

Cependant les choses vont se précipiter. Adeline va disparaître. Geffroy d'Hennebont et ses cousins de Lanvaux, en disgrâce, vont être écrasés en 1288 par des jugements de la Cour Ducale qui les déboutent de leurs recours contre leurs spoliateurs. Le nouveau duc, Jean II, se constitue en 1286 un beau domaine pour la protection duquel il construit au nord le château de Pontcallec qui lui donnera son nom.

Il établit un barrage sur un petit affluent du Scorff afin de créer un vaste étang, sans s'inquiéter du fait qu'il inonde les terres de son voisin, le vicomte de Rohan (1291). On peut penser qu'il reconstruisit aussi à ce moment le château d'Hennebont, dont le rôle sera déterminant dans la lutte contre les Français au milieu du siècle suivant.

Certains estiment que le nouveau château fut érigé sur la rive gauche du Blavet, là où se trouvent les remparts actuels et la porte de Broërec. Nous ne partageons pas cette opinion. Aucun des vestiges de la ville close d'Hennebont n'est antérieur au XVème siècle. De plus, Froissart précise formellement dans sa "Chronique de France, d'Angleterre et de Bretagne" qu'en Juin 1342, des fenêtres du château d'Hennebont, on voyait la mer et que c'est ainsi que Jeanne La Flamme refusa de se rendre, ayant aperçu à l'horizon la flotte de secours qu'elle attendait.

Or, si le château de la rive droite du Blavet se trouvait sur une hauteur d'où il dominait toute la campagne jusqu'à la mer, il n'en est pas de même de celui construit plus tard sur la rive gauche dans une cuvette d'où la vue est complètement masquée.

En 1294, le Livre des Osts, qui donne la liste des services militaires dûs à l'armée du Duc par ses vassaux, nous montre que le dépeçage du Kémenet-Héboi est pratiquement terminé : "Monsour Hervé (v) de Léon, doit pour son "fié de Kemenet Theboe" : 2 chevaliers". Monsour Olivier de Tinteniach, sans doute gendre de Geffroy de La Rochemoysan, doit aussi 2 chevaliers. Les vassaux du Duc dans son domaine particulier de Pontcallec ne sont pas cités, à l'exception peut-être de Geuffray de Boubry qui doit 1/2 chevalier. Les autres doivent être de moindre importance comme Juzael de Berné et Pierre de Tronchâteau, ce dernier pouvant être l'un des fils du Duc. A première vue, le service d'Ost paraît anormalement faible pour de si grands domaines. En fait, le "Chevalier" pris comme unité de compte ne devait pas s'entendre d'un seul combattant mais plutôt d'une véritable petite troupe d'écuyers et d'autres soldats entourant le lourd "char d'assaut" constitué par le seigneur et son cheval armés de pied en cape. Cela explique que certains ne devaient qu'un demi, un tiers ou même un quart de chevalier. Les sous-multiples étaient l'Escuier d'Ost, puis "l'homme armé à cheval". Ceux qui devaient moins payaient en espèces.

II - LIMITES ET COMPOSITION DES FIEFS DU KEMENET-HEBOI -

II, 1) - Les Fiefs de Léon -

Formés par des achats successifs, les fiefs de Léon en Kémenet-Héboi ne constituent pas un ensemble compact et d'un seul tenant. De plus, il semble que le Duc Jean Le Roux ait veillé à ce que ne se reconstitue pas un bloc trop homogène et trop puissant, et se soit ingénié à enchevêtrer soigneusement ses propres possessions au milieu de celles des seigneurs de Léon. Il est d'ailleurs difficile de savoir exactement de quoi se composaient ces fiefs à l'origine. Les aveux détaillés que l'on possède sont relativement récents (le plus ancien est de 1508) et décrivent une situation modifiée à plusieurs reprises par des mutations variées, et notamment par plusieurs cessions des sires de Pontcallec, chroniquement désargentés, d'où une aggravation de la complexité de la mosaïque des mouvances respectives des deux voisins.

Les limites que nous indiquons sur la carte ne sont donc que très approximatives. Dessiner toutes les enclaves qui s'interpénétraient

serait un véritable travail de dentelle et nécessiterait un plan à très grande échelle, presque cadastral, car dans beaucoup de cas les fermes d'un même hameau ne relevaient pas du même seigneur.

En gros, les fiefs de Léon possédaient : d'abord la totalité des paroisses d'Inzinzac, et de Penquensten prolongées par une petite portion de Quistinic et sans doute, quoiqu'en dise La Borderie, par une partie de Languidic sur la rive gauche du Blavet. A cela s'ajoutait, au nord, un peu de Landévant et de Lomelec et au sud la presque totalité de Caudan. Cependant, ils partageaient avec Pontcallec, depuis le vieux château d'Hennebont, la rive droite du Blavet dans ce qui est aujourd'hui Lanester, et ceci au moins jusqu'au ruisseau du Plessis. Par contre, à l'ouest, les fiefs de Léon débordaient légèrement sur la rive droite du Scorff par quelques enclaves sur les terres de La Rochemoysan dans les paroisses de Ploemeur (dont Tréfaven), Quéven, Gestel et Lesbin (Pont-Scorff).

Le premier ensemble peut être, en très gros, considéré comme d'un seul tenant. Il faut y ajouter, complètement entouré par Pontcallec et La Rochemoysan, le tiers occidental de la paroisse de Plouay, limité au sud par la paroisse de Cléguer, à l'est par la grande route de Plouay au Faouët et à l'ouest par le Scorff.

Mais de ce côté, la frontière était moins nette car les seigneurs de Léon possédaient sur l'autre rive des terres dans la paroisse d'Arzan. Enfin, troisième et dernier élément, ils partageaient l'île de Groix avec les châtelains de La Rochemoysan. La trace de ce partage se trouve dans la division de l'île en deux parties : "Pivisy" à l'ouest et "Primiture" à l'est. Les fiefs de Léon, moins étendus que La Rochemoysan ou Pontcallec, étaient cependant d'un bon rapport, grâce aux nombreux droits qu'ils levaient sur les pêcheries et les commerçants à Tréfaven, Lochrist, Hennebont, Plouay et Groix notamment.

La capitale seigneuriale des fiefs de Léon fut à l'origine le château de Tréfaven, sur les bords du Scorff, aujourd'hui englobé dans l'agglomération de Lorient. C'était une très forte position d'où l'on surveillait et sans doute rançonnait tout le trafic maritime remontant non seulement le Scorff vers Pont-Scorff et St-Urchaud, mais aussi celui qui empruntait le Blavet vers Hennebont. Il ne semble pas que les sires de Léon, qui avaient bien d'autres terres en Bretagne ou en France, aient résidé à Tréfaven. Par contre, leur juridiction était fixée à Plouay, où se tenaient le vénéchal (juge) et les autres officiers seigneuriaux.

A cette époque, la juridiction intervenait constamment dans la vie courante. Presque personne ne sachant écrire, ni même parler français, il fallait obligatoirement passer par les notaires pour le moindre acte de gestion, fût-ce pour donner à bail un petit lopin de terre. Les paysans les plus pauvres devaient les appeler pour partager le peu qu'ils laissaient à leurs enfants. L'enfant mineur (de moins de 25 ans) dont l'un des parents était absent ou mort, devait, pour se marier, obtenir l'autorisation du juge par "décret de justice". Enfin, à chaque mutation de seigneur ou de fermier, un inventaire général des biens de chacun accompagnait la traditionnelle formule de reconnaissance des liens de subordination. Ces juridictions rapportaient beaucoup au seigneur, tout au moins les affaires civiles, car ils ne percevaient rien pour les procès criminels dont ils négligeaient les poursuites essayant de les repasser aux justices duciales.

Si l'activité débordante des notaires du moyen-âge nous paraît abusive, n'oublions pas que c'est par eux, le plus souvent, que nous pouvons écrire l'Histoire, grâce aux milliers d'aveux, de minus, d'inventaires et de déclarations qu'ils nous ont laissés.

Quant aux magistrats, ils n'étaient pas, comme on l'a souvent dit, juges et parties, car échappaient à leur compétence les habitants du domaine privé du seigneur, qui relevaient du seigneur supérieur. Ils ne jugeaient donc que les ressortissants des arrière-fiefs.

Ces petites seigneuries étaient extrêmement nombreuses en Kémenet-Héboi, et spécialement en terre de Léon. On peut s'en faire une idée en consultant la liste des hommages rendus le 20 Juillet 1396 à Hennebont à Alain VIII, vicomte de Rohan, nouveau seigneur du "fié de Léon en Guéméné-Théboy" (Dom Morice, Preuves II, 673). On y relève plus de deux cent cinquante noms. En tête, figurent une grande dame : Tiphaine de Hautbois, et un important seigneur qui est le seul à avoir droit au titre de Monsieur : Henri Parisi, le seigneur du Plexé. Ce nom de Hautbois qui figure dans le Livre des Osts de 1294 avec "Monsour Pierres dou Hauts-boais" fut porté par une vieille famille de Cornouaille qui avait sans doute quelques terres en Kémenet-Héboi. Henri Parisi, par contre, nous est bien connu : c'est le seigneur de Sainte-Geneviève, époux d'Allanette de Molac. Mais où peut se trouver le Plexé ? S'agit-il du Leslé ou du Plessis de Besné, mal lus par Dom Morice dans ce très vieux document, ou ne serait-ce pas plutôt l'ancien nom de Ste-Geneviève ? Cette consécration du dit lieu à la patronne de Paris ne serait-elle pas justement l'oeuvre des Parisi dont le nom indique bien l'origine.

Sans doute, y eut-il, près du manoir, une chapelle que feront découvrir peut-être des fouilles ultérieures ? En tout cas, les Parisi semblent avoir été les seigneurs les plus importants des fiefs de Léon, et il n'est pas interdit de penser qu'ils assuraient l'intérim quasi-permanent de leur suzerain (Léon ou Rohan) qui n'y résida jamais. Cela expliquerait peut-être la construction de la maison-forte qui protégeait les fiefs au nord, le sud étant surveillé par le château-vieux d'Hennebont. Une autre hypothèse, moins noble, mais peut-être plus réaliste, serait de voir dans Ste-Geneviève une sorte de nid d'aigle remarquablement placé pour rançonner le trafic de la grand route d'Hennebont au Faouët.

Les autres fiefs importants de Léon sont par paroisse, les suivants :

En Caudan : La Mouhic (Guimarho), Le Stumo et Perros (Kerpuns), Le Plessis-et Pendreff, (le château du Diable) (Thomelin), Tremelo et Le Resto (Le Flo) Kerroc'h et Kerorguen (du Bouetiez), Meneguen (du Vergier), Kersever (Lucas), le Méné (Stanghingant), Scouhel (Raoullin), etc....

En Lochrist-Inzinzac et Penquensten : Brangolo (Le Mezec), Keralve (Le Pavillon), Kerglao, Kerroman, St-Symphorien (St Ciffer), Perros (Le Boudoul), Le Rest (Bambro) etc....

Lanvaudan : Kerolain, Coetmech, Kergrant (Jegado) Kerleau (du Pou), etc...

Plouay: Kerviden (Eudo) Menehouarn (Quisfistre puis Pluvié), Le Pou, etc...

Il existait en plus une poussière de "métayries nobles", petites tenues à un étage où le seigneur vivait fort simplement à côté de son fermier.

II, 2) - La Rochemoisan -

La Rochemoisan était une longue bande de terres d'un seul tenant, s'étendant entre l'Ellé et le Scorff, (sauf enclaves de Léon signalées plus haut) de la mer jusqu'au ruisseau du Pont-Rouge non loin de la forteresse de la Roche-Piriou. Elle englobait en entier les paroisses de Meslan, Guilligomarch, Rédéné et Guidel et la plus grande partie d'Arzano, Lesbin, Gestel, Quéven et Ploemeur, plus, bien sûr, l'autre moitié de Groix.

Nous avons quelques détails sur l'état ancien de cette châteltenie dans un acte de vente de 1382 dont nous aurons l'occasion de reparler : outre l'énumération des paroisses que nous connaissons déjà, ce document insiste sur les points suivants :

d'abord le chef-lieu militaire et seigneurial, le Chastellet, situé sur les bords du Scorff en la paroisse d'Arzano (la juridiction se trouvait à Pont-Scorff à deux lieues en aval) ; ensuite le bourg de

Pen-pont-élé en la paroisse de Rédéné qui doit correspondre à la partie actuelle de Quimperlé se trouvant sur la rive gauche de l'Ellé ; ce sera la trêve de Saint-David. Le manoir et la forêt de Botbleis (le bocage du loup) et le manoir et la forêt de Quoit-Beneist, tous deux en la paroisse de Ploemeur. Le bois de Kerennic et le bois de Keromaël en ladite paroisse d'Arzano.

L'acte fait ressortir l'importance des surfaces boisées qui étaient d'un très bon revenu à cette époque. Il indique aussi que La Rochemoisan (et donc sans aucun doute le Mémenet-Héboi) s'étendaient sur la rive droite de la rivière jusqu'à Kerrien et autres lieux.

La juridiction se divisait en quatre bailliages qui étaient, du nord au sud :

- le bailliage de Guisquet : Meslan et Guilligomarc'h
- le bailliage d'Estobar : Arzano et Rédéné
- le bailliage de Lesbin : Lesbin (Pont-Scorff rive droite) et Gestel
- le bailliage de Poher : Ploemeur, Quéven, Guidel et Groix.

Le nombre de petits fiefs y était encore plus considérable que dans la partie léonarde ; nous n'en citerons que quelques-uns :

en Arzano-Guilligomarc'h : Kerigomarc'h (Bizien), Kerispertz (Geffroy)
Penlan (Pezron), des Portes (id.)

en Guidel : La Juveignerie de La Sauldraie qui avait sa propre juridiction - Le Coedor (Jourdain), Kerhorlay (le Vergier), Kerizonet (Boterel), Locmiquel (Lysivy), Talhouet (le Digouedec), Trouanguern et Trovern (Chefdubois), etc....

en Rédéné : Kervehennec (Guer), Portzcaric (Caric), Tyméan (Lucas).

en Ploemeur : Le plus connu est le Faouët ou le Faouëdic, fief des Lisyvy sur le territoire auquel devait naître Lorient. Kerivily (Jubin), Kermadehoy (Bahuno), Kermelo (Rieu), Keroman (Gauvain, puis Eudo), Le Ter (Léziart).

en Quéven : Kerrousseau (Guimarho), Menezguen (Kerpuns), Quelzbert (Le Gal)

En Pont-Scorff
Gestel Kerivisien (StNouan), Le Leslay (Pezron),
St Trichau (Le Gal), Le Lein (Guyardet),
Penfrat (du Vergier).

en Meslan : Guernehors, Kerhoat, Restinois, Stanghingant (Stanghingant), Meslan constituait par ailleurs une seigneurie comprenant le bourg, Roscalet, etc.... Elle fut aux Bellouan-Avangeur avant

passer à la famille du Fresnay, barons du Faouët. Plusieurs manoirs appartenaient au domaine privé des Rohan (Boblaye, Henguez, Le Ouenniec).

III - 3) - Pontcallec -

Pontcallec occupait le reste du Kémenet-Héboi, c'est-à-dire les paroisses de Berné, Inguiniel, Bubry et Cléguer et presque tout Quistinic, la plus grande partie de Plouay, de Calan et de Lanvaudan, et de nombreuses dépendances en St-Caradec-Hennebont et en Caudan, le long du Blavet.

Créée de pièces et de morceaux par achats successifs du Duc Jean Le Roux, cette seigneurie se composait essentiellement, outre quelques terres entourant Hennebont, des anciens fiefs de Ty-Henry, Tronchâteau, La Bruyère et bien sûr, Pontcallec. Elle comprenait deux vastes forêts, celle de Pontcallec cernée d'un enclos de sept lieues de circonférence appelé le Mur du Duc et celle de Coet-Organ.

La juridiction d'exerçait à côté de celle de Léon au bourg de Plouay, petite ville de bazoche où se tenaient treize foires par an. Les plaids généraux de ladite seigneurie se tenaient chaque lundi de la Trinité au bourg de Calan. Cette seigneurie comportait au moins deux bailliages : celui d'Inguiniel dont le prévôt féodé était le seigneur de La Claie, et celui de Bubry dont le prévôt était le seigneur de Bruslé et de Manéantoux.

Les principaux vassaux résidaient dans les manoirs suivants :

- Berné : Kerloys et St-Germain (La Sauldraie) - Pontulaire.
- Inguiniel : Bresséan (de Baud) - Le Glouet et Locelven (Le Gal) - Kerascouet.
- Bubry : Kervininen, St-Nouan, Boachelin, St-Ernau, (St-Nouan puis de Baud) Bruslé (Chefdubois), Cosquer (Le Couriault), Keraly et St-Trémur (Toulbozou).
- Quistinic : La Villeneuve (Jacquelot), Tallené (de Baud)
- Plouay : Outre Ty-Henry et La Bruyère, Kerdreho (Pluvié puis Botdéro), Cunfio (Le Gal) et Collidoué qui avait sa juridiction (Botdéro).
- Calan : Keranduault (Fontensulliac)
- Caudan : Kermain (Chefdubois), Kerhervy (Le Mezec) Boisjolly (Baud).
- St-Caradec : Kerlozret.
- Hennebont

Cléguer : Outre Tronchâteau, vaste fief de Kersallo dit aussi Chastéau-Briant (Lucas), Meslien (Cléguennec), Kerrio (Lucas) St-Quio (Juzel) - sous Kersallo de nombreux arrière-fiefs occupaient presque toute la paroisse de Cléguer (Restrandran Senebret,) etc....

III - DEVOLUTION DES SEIGNEURIES DU KEMENET-HEBOI -

Les trois seigneuries issues du Kémenet-Héboi vont se maintenir pendant un demi-millénaire, de la fin du XIIIème siècle jusqu'à la Révolution, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des juridictions. Mais elles changeront de propriétaire à plusieurs reprises.

La Rochemoysan et les fiefs de Léon contribueront à former le domaine des futurs princes de Guémené. Pontcallec fera bande à part sous des seigneurs particuliers.

III, 1) - Les fiefs de Léon -

Le premier seigneur des "fiefs" dont nous soyons certains est Hervé IV, qui apparaît en 1281 à propos de la "cohue" de Plouay. Ses successeurs, de père en fils, s'appelèrent aussi Hervé, comme les Rohan s'appelaient Alain, et les Léon de la branche aînée, Guyomarc'h. La branche cadette, depuis Jean Le Roux, était la plus riche. Elle portait le titre de Châteauneuf et de Noyon-sur-Andelle. Leurs possessions en Bretagne et en France étaient nombreuses, si bien que les terres de Kémenet-Héboi ne les intéressaient guère que pour servir d'assiette au versement de rentes à des cadets ou à des soeurs et aussi pour servir de douaire aux dames de Léon devenues veuves.

C'est ainsi qu'en 1301, à l'occasion des mariages respectifs d'Amice et de Guillaume de Léon avec Bernard et Catherine de la Rochebernard, Hervé V, leur père, gagea une rente sur le Guémené-Héboi, "exceptez ses fez gentils (fiefs nobles), ses forêts et ses villes marchandes", c'est-à-dire ce qui rapportait le plus. Puis au cas où Guillaume mourrait avant son père, Catherine devait avoir 200 livres de rente gagées de la même façon mais avec une liste d'exceptions plus longue comportant les bois de Coetremenén, Saint-Christ (Lochrist), et "la rente qu'il a à Hennebont". Henri V mourut peu de temps après, en 1304. Son successeur, Hervé VI refusa en 1319 de rendre aux héritiers de Juzael de Berrené (Juzel de Berné) des terres et villes qui auraient été données à celui-ci par Hervé IV et leur versera à la place "neuf livres de la monnaie courante et cinq sols d'icelle monnaie". L'intérêt de cette transaction léonine, c'est le cas de le dire, réside dans la

situation des biens en question. Il s'agit des "villes" de Kerconnennis et Kerancava, Kerlineu et Kerlideo "sises ès paroisses d'Insinsac, de Lanvaudan et de Penquensten".

Nous avons situé Kerlino et Kergonanic au nord de Penquensten. Les autres se trouvent peut-être sur les anciens cadastres.

En 1322, Hervé VI marie sa fille aînée, Jeanne, avec Olivier, vicomte de Rohan. François Jégou indique dans son histoire de Lorient que c'est à ce moment que Tréfaven quitta les fiefs de Léon pour entrer dans la Maison de Rohan. Ce n'est pas ce que dit le contrat de mariage qui donne aux jeunes époux 700 livres de rente assis sur les terres de Baud, plus les deniers nécessaires à l'achat de 100 livres de rente.

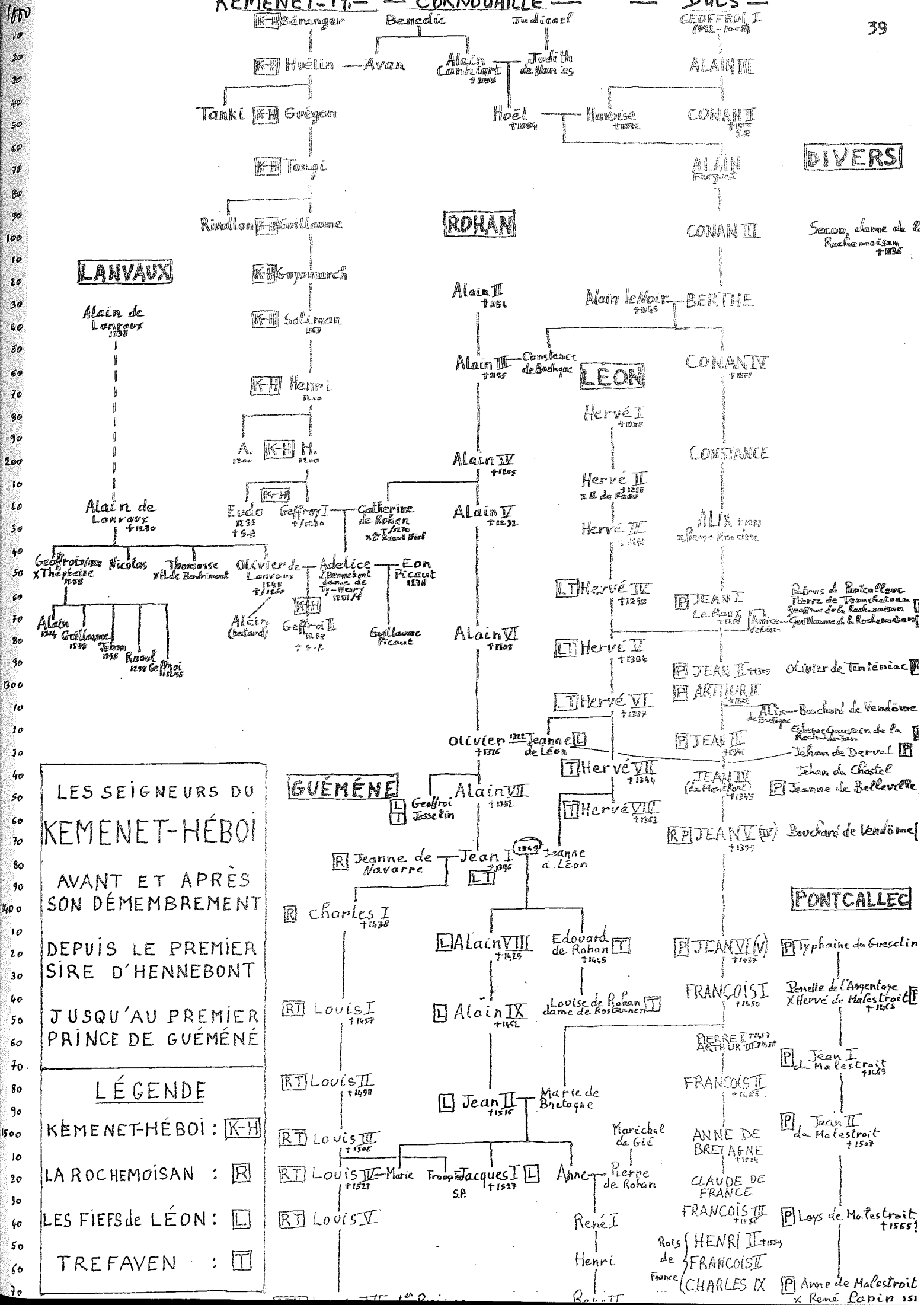
Olivier de Rohan mourra peu de temps après en 1326 et Hervé VI donnera à la vicomtesse douairière de Rohan, sa fille, "toutes les terres qu'eut Amice" lors de son mariage avec Bernard de La Rochebernard, mais en en exceptant toujours le manoir de Treisfaven et toutes ses appartenances. Cet acte est très détaillé ; il énumère notamment tous les moulins qu'Hervé de Léon se réserve, par exemple ceux de Hinbez, Bleerez et Foulerez en Plouay et celui d'Oliver en Caudan. Seul celui du Rochic en Plouay est partagé en deux "et doit ladite dame avoir pour sa moitié l'un jour, et ledit Mons. Hervé l'autre jour pour sa moitié".

Hervé VI mourra en 1337. Son fils, Hervé VII, frère de la vicomtesse de Rohan ne lui survivra que jusqu'en 1344, après avoir une part active à la Guerre de Succession.

Cinq ans plus tard, en 1349, Hervé VIII mariait sa soeur avec Jean de Rohan, fils aîné d'Alain VII. Joane de Léon reçoit à son tour ce qu'avait eu sa tante, qui avait été donné entre temps à Thomasse de Rohan.

En était à nouveau exclu formellement le manoir de Treiz-Faven, ce qui prouve qu'il appartenait toujours aux sieurs de Léon. L'acte de mariage prévoyait le cas où Hervé VIII mourrait sans héritier. C'est effectivement ce qui se prodmsit en 1363. De ce fait, tous les biens de la Maison de Léon tombèrent sous l'emprise de Jean Ier, devenu vicomte en 1352.

En 1370, Jean Ier donne à ses oncles, Geffroy, évêque de Vannes, et Josselin qui sera évêque de Saint-Malo, outre les fiefs de Léon apportés en 1322, "le ménair de Trefaven..., le parc et les prés, les estans et le molin dou Guellout..." Geffroy disparaîtra vers 1377 et Josselin vers 1388. On peut penser qu'à la mort de ce dernier, Tréfaven et les fiefs de Léon retournèrent aux vicomtes de Rohan.



LES SEIGNEURS DU
KEMENET-HÉBOI

AVANT ET APRÈS SON DÉMEMBREMENT

DEPUIS LE PREMIER
SIRE D'HENNEBONT

JUSQU'AU PREMIER
PRINCE DE GUÉMÉNÉ

L É G E N D E

KEMENET-HÉBOI : K-H

LA ROCHEMOISAN : R

LES FIEFS de LÉON: ☐

TREFAVEN : T

Entretiens, Jeanne de Léon était morte (vers 1373). Son fils aîné sera Alain VIII. Jean Ier se remaria avec Jeanne, fille du roi de Navarre qui, ne voulant pas que leur fils, Charles, fut moins richement doté que le fils de Jeanne de Léon, lui acheta avec "les pécunes" données par son père, le Kemenet-Guégan et La Rochemoisan, comme nous le verrons plus loin.

Certains auteurs, comme François Jégou, prétendent que Jean Ier y joignit les fiefs de Léon. Ceci nous paraît inexact. Il semble invraisemblable pour des raisons de simple décence que ce domaine venant de Jeanne de Léon ait été donné au fils de Jeanne de Navarre. D'autre part, en épluchant divers actes rédigés à partir de 1384, année de l'investiture de Charles de Guéméné, nous avons pu nous assurer que les dits fiefs se trouvaient toujours sous la coupe des Rohan de la branche aînée en 1396 et 1401 (Alain VIII), en 1437 (Alain IX), en 1488 (Jean II).

Nous avons pensé un moment qu'ils avaient pu être apportés à la Maison de Guéméné en 1511 lorsque Marie, fille de Jean II, épousa Louis IV, quatrième descendant de Charles, mais il n'en est rien. Le contrat de mariage indique que ce fut Corlé qui servit de dot.

D'ailleurs, dans aucun acte des seigneurs de Guéméné n'apparaît la moindre référence à cette possession : en 1527 et en 1529 à l'occasion de la curatelle, puis du mariage de Louis V, sont énumérées en détail toutes ses titres : baron de Lanvaux (depuis 1486), sire de Guéméné, Montauban, Montbazou, Corlé, La Marche et La Rochemoisan.

Ce n'est qu'en 1570, à l'occasion de l'érection en principauté de la seigneurie de Guéméné, en faveur de Louis VI, que l'on y voit apparaître pour la première fois les fiefs de Léon. On peut se demander, mais l'hypothèse est fragile, si ceux-ci n'auraient pas été donnés par Anne de Rohan, fille de Jean II, à son beau-frère, Charles de Glé, grand-père d'Eléonore, dame du Verger qui épousa Louis VI de Guéméné.

Tréfaven avait eu un sort un peu différent. Ce château et ses "appartenances" avaient été donnés vers 1406 en apanage à Edouard, deuxième fils de Jeanne de Léon, frère d'Alain VIII. Sa fille, Louise, épouse de Jean de Restrenen, en hérita. Puis, en 1456, ceux-ci l'échangèrent contre Coëder, près de Floërmel, avec Louis Ier de Guéméné. En 1482, les seigneurs de Guéméné y faisaient construire le château en un "bel et somptueux édifice", avec douves, fosses, tours, murailles, belouvartz, portaux, pont-levis, etc..." et y transféraient le siège de la châtellenie de La Rochemoisan.

A partir de ce moment, La Rochemoisan engloba la totalité de la paroisse de Ploemeur. Les dépendances de Tréfaven s'étendaient assez loin vers l'ouest. Dans l'agglomération lorientaise existent toujours

le lieu dit "le Bois du Château" et le "Bourg Neuf" où résida avant Edouard de Rohan, le bâtard Kermarec. Ce bâtard mystérieux fut-il un enfant illégitime de l'un des deux évêques Geoffroy et Jesselin, ou plutôt de la sœur d'Alain VII, Thomasse de Rohan ? Le principal fief relevant de Tréfavén était celui du Faouëdic-Misivy sur le territoire duquel fut bâtie la ville de Lorient.

On ne sait qui occupa le beau château de Tréfavén. Les princes de Guéméné résidèrent soit à Guéméné, soit à Paris. Il ne paraît avoir joué aucun rôle dans les guerres de religion, éclipsé par l'importance d'Hennebont et surtout par la formidable citadelle construite à Blavet (Port-Louis) par les Espagnols.

III, 2) - La Rochemoisan -

Nous avons vu apparaître en 1282 Geoffroy de La Rochemoisan qui se trouvait en procès avec Sibille, abbesse de La Joie. C'est vers la même époque que dut avoir lieu le mariage de son fils (ou frère) Guillaume avec Amice de Léon, sœur d'Hervé. On peut penser que ceux-ci n'eurent qu'une fille qui apporta La Rochemoisan à Olivier De Tinténiaac que nous avons vu en 1294 dans le Livre des Osts. Que se passa-t-il ensuite ? On ne le sait, mais trente ans plus tard en 1323, la châtellenie est aux mains d'un certain Estienne Gauvain, qui conclut un accord avec Hervé VI.

Puis encore un trou d'une trentaine d'années, au bout desquelles nous trouvons La Rochemoisan aux mains du Duc Jean V (le Jean V des historiens français) qui en fait don en 1356 à Jeanne de Belleville, mère d'Olivier de Clisson. S'étant brouillé avec ce dernier après la victoire d'Auray, il reprend ce fief qui est nommément exclu de la rémission générale accordée par le traité de Guérands (1365).

Il semble que, par la suite, Jean V en est fait don à Bouchard de Vendôme, mari (ou fils) de sa tante Alix, sœur de Jean IV (dit de Montfort). Sa confiance ayant été trompée par ce seigneur (qui dût prêter la main à la tentative manquée d'annexion de la Bretagne par Charles V. et le traître du Guesclin), il confisqua le domaine et en fit don en 1380 à Jeanne de Navarre, vicomtesse de Rohan, pour contribuer à la formation de la seigneurie de Guéméné destinée au jeune Charlot. Deux ans plus tard, la paix signée avec Charles VI comportant le pardon des coupables, le vicomte de Rohan conserva La Rochemoisan, mais dut en verser le prix à Bouchard de Vendôme. En 1384, le jeune Charles de Rohan, à peine âgé de 10 ans, mais déjà émancipé, reçoit du duc l'investiture pour son domaine composé du Guéméné-Guégan, la Roche-Pirieu,

Penvern, La Rochemoisan, Querrien, Riec, Scaër et Melgvin. C'est le début de la prodigieuse fortune de la branche des Rohan-Guéméné, qui éclipsa les autres et s'illustrera pendant tout l'ancien régime. La Rochemoisan suivra son sort jusqu'au bout, augmentée, nous l'avons dit, de Tréfaven à partir de 1456 et des fiefs de Léon environ un siècle plus tard.

III, 3) - Pontcallec -

Pontcallec resta domaine ducal jusqu'en 1332, époque où Jean III le donna à Jean de Derval, deuxième époux de Jeanne de Léon, vicomtesse douairière de Rohan.

Celui-ci ayant suivi le parti de Charles de Blois, contre Jean IV de Montfort, Pontcallec fut confisqué et donné en 1345 à la dame de Belleville, veuve de Clisson exécuté par Philippe de Valois. Celle-ci et son fils, le futur connétable, conservèrent Pontcallec jusqu'à la rupture intervenue entre Jean V et Olivier de Clisson.

Confisquée à nouveau vers 1365, la châtellenie fit en 1418 l'objet d'un échange entre le duc Jean VI et Tiphaine du Guesclin, nièce de Bertrand. Celle-ci apporta en contrepartie la seigneurie de Plancoët.

Elle s'aperçut rapidement qu'elle avait fait un marché de dupe : alors que Plancoët lui rapportait d'abondants revenus sous forme de fermages, le système du "domaine congéable" en usage dans le Kéménet-Héboi, était beaucoup plus avantageux pour les cultivateurs qui ne devaient au seigneur qu'une redevance en nature, presque symbolique : quelques volailles et une ou deux mesures de blé chaque année. Il s'agissait d'une sorte de co-propriété où le seigneur était propriétaire du fonds, c'est-à-dire du sol, le cultivateur appelé domanié ayant la possession de tout ce qui se trouvait dessus, c'est-à-dire les immeubles, les récoltes, et souvent même les arbres, en deux mots les "édifices et superficies". Un long procès s'ensuivit qui ne changea rien à la transaction intervenue.

L'héritière de Tiphaine, Perrette de l'Argentaïs, épousa en 1440, Hervé de Malestroit qui fut le premier d'une longue lignée de seigneurs de Pontcallec. Les Malestroit se succédèrent jusqu'à Loys, arrière-petit-fils d'Hervé, qui n'eut pas d'héritier mâle.

Anne de Malestroit, soeur de Loys, porta Pontcallec vers 1570, dans la famille des Papin de La Tévinère où elle ne resta que pendant deux générations, jusqu'au mariage en 1598, de Marie Papin, avec Charles de Guer.

Les de Guer associèrent à leur nom celui plus illustre de Malestroit, et se succédèrent de père en fils jusqu'à la Révolution. Citons les plus connus : d'abord Alain (1628-1702) qui vit sa seigneurie érigée en marquisat par Louis XIV avec des attendus particulièrement élogieux et eut en 1675 un duel célèbre avec son vassal insoumis : Méhérenc de Saint-Pierre, seigneur de Cunfio. Il avait été convenu entre les deux adversaires que chacun à son tour traverserait au galop de son cheval la rue principale du bourg d'Inguiniel, tandis que l'autre, posté à la lucarne d'un grenier tenterait de l'abattre d'un coup de fusil. Désigné par le sort pour chevaucher le premier, Alain de Guer fut manqué par le sire de Cunfio, lequel n'eut pas autant de chance quand vint son tour. Attant mortellement, il tomba de cheval, un pied pris dans l'étrier et fut traîné par sa monture emballée jusqu'à l'endroit où se trouve aujourd'hui la "croix du Marquis".

Peu de temps après, Alain de Guer entra dans les ordres. Il devint recteur de Moëlan et mourut en 1702.

Le troisième marquis de Pontcallec, petit-fils d'Alain, Clément-Chrysogone de Guer (1679-1720), l'illustre chef de la conspiration qui porte son nom, le héros de la résistance bretonne aux exactions des officiers du Régent. Son histoire reste à écrire. Pierre de la Condamine a commis à son sujet un ouvrage odieux, entièrement basé sur de vils ragots de basse police, où sur un ton persifleur fort déplaisant, il décrit les conspirateurs comme des pitres ou des demeures.

Le dernier marquis, Louis-Joseph-Armand (1738-1797), fut général de cavalerie et gouverneur du Limousin. Traduit devant le Tribunal Révolutionnaire à Paris, comme ci-devant et suspect, il fut acquitté aux applaudissements de la foule lorsqu'il eut fait connaître qu'il était le neveu du martyr du Bouffay.

CONCLUSION -

En guise de conclusion, nous rappellerons rapidement quels furent les événements marquants qui concernèrent le Kemenet-Héboi pendant les derniers siècles de l'Ancien Régime. Relativement tranquille depuis la fin du XIVème siècle, ce pays se retrouva brusquement au premier plan de l'actualité lorsque le duc de Mercoeur leva l'étendard de la révolte à la mort de son beau-frère Henri III. Celui-ci était le dernier des rois de France qui pouvaient se targuer du titre de ducs de Bretagne, en tant que descendants directs d'Anne de Bretagne et de la reine Claude. Henri IV, lui, n'y avait aucun droit. L'application des règles bretonnes de succession conduisait à retenir deux candidates sérieuses au trône ducal et

royal de Bretagne : d'une part, Marie de Luxembourg, dernière descendante de Jeanne de Perthièvre et de Charles de Blois, qui se trouvait l'épouse du duc de Mercoeur ; d'autre part, l'infante Isabelle-Claire, fille de Philippe II d'Espagne et d'Elisabeth de France, sœur d'Henri III. Remettant à plus tard la confrontation de leurs points de vue, Mercoeur et Philippe II s'allièrent contre Henri IV dans le cadre de la Ligue des catholiques contre les protestants.

Les Espagnols de Don Juan d'Aguila construisirent la citadelle de Blavet (bientôt Port-Louis) et les Ligueurs se retranchèrent dans Hennebont sous les ordres du seigneur de Quinipily, l'un des cinq frères ligueurs d'Arradon. Celui-ci nous a laissé un récit très vivant de cette période allant de 1589 à 1593. Il nous décrit le siège de Pontcallec dont le seigneur Papin tenait pour Henri IV, et le sac de Caudan par les Espagnols. On signale aussi plusieurs révoltes de paysans contre les troupes des deux partis.

Peu de renseignements nous sont parvenus sur la première moitié du XVII^{ème} siècle, mais à partir de 1666, la grande affaire qui intéresse à la fois la côte et l'arrière-pays est la création du port de Lorient, sur les terres de La Rochemoisan qui dépendaient alors de haute et puissante Dame Anne de Rohan, princesse de Guéméné, laquelle fut purement et simplement expropriée sans indemnité par la nouvelle Compagnie des Indes. Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet qui est très connu et a été fort bien traité à plusieurs reprises.

Quelques années plus tard, en 1675, les habitants du Kéménét-Héboi prenaient une grande part à la révolte dite du papier timbré ou des bonnets rouges ; ce soulèvement de toute la Bretagne qui dura de longs mois et qui n'était pas totalement réprimé deux ou trois ans plus tard, ne fut pas une simple jacquerie, mais un mouvement unanime de toutes les couches de la société pour se libérer de l'écrasante oppression du sinistre despote de Versailles.

Ce qui se passa alors entre Ellé et Blavet en est l'illustration. A la tête des mutins se trouvaient des représentants des trois ordres : un noble d'une vieille famille de Languidic, Christophe de Quélenec, le prêtre Maillard à Meslan et Berné et à Pont-Scorff le sergent de justice Le Cudon. Le duc de Chaulnes, le cruel gouverneur de la Bretagne, à la tête de nombreux reîtres dévastant tout sur leur passage, voulut, au début de Juillet, se diriger vers la Cornouaille pour y réprimer les troubles. Il n'y parvint pas et dut se réfugier à l'abri des murs de la citadelle de Port-Louis d'où il ne put sortir qu'un mois plus tard pour aller s'abriter derrière les remparts d'Hennebont, où il resta jusqu'à

la fin d'Août. Il y ruma sa vengeance qui fut d'une épouvantable atrocité. Les troupes rappelées d'Allemagne déferlèrent sur la Province et tout fut noyé dans le sang. Pendant des mois se succédèrent massacres, incendies et viols. Madame de Sévigné a décrit les malheureux groupes de paysans se présentant aux autorités et immédiatement perdus sans jugement aux arbres des grands chemins. Elle a rapporté d'incroyables détails sur la sauvagerie avec laquelle fut exécuté ce véritable génocide : n'allait-on pas jusqu'à faire rôtir à la broche les bébés des mutins !

Exsangue et dépeuplée, la Bretagne ne devait relever la tête que 45 ans plus tard avec le marquis de Pontcallec dont nous avons déjà parlé.

Le dernier fait saillant du XVIIIème siècle dans notre petit pays fut le débarquement des Anglais en Octobre 1746 sur les plages de Guidel. Durement harcelés par les paysans des environs, notamment à St-Nicodème en Quéven, les Anglais, épuisés et paniqués, se réembarquèrent au bout de huit jours, malgré la pusillanimité des chefs militaires qui voulaient leur rendre la ville de Lorient.

Nous arrêterons ici ce condensé d'histoire locale. Un large champ de recherches reste ouvert, tant dans les services publics d'Archives (comme par exemple le fonds des Rohan à Vannes), que dans les collections particulières trop souvent gelées par des propriétaires ignorants de leur richesse.